

Moyen-Orient

Durant le débat sur le Moyen-Orient, le Canada a maintenu son attitude objective à l'égard des questions découlant du conflit arabo-israélien. La délégation canadienne s'est déclarée d'avis que l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité, adoptée en 1967, offrait le meilleur moyen de rétablir la paix dans cette région. Elle s'est abstenue, cependant, lors du vote à l'Assemblée générale sur la résolution concernant la situation générale au Moyen-Orient, en raison de certaines expressions employées dans ce document qui pouvaient paraître déroger à l'équilibre et à l'intégrité de la résolution 242; le Canada a voté également contre une résolution présentée à la suite du rapport du Comité spécial chargé de faire enquête sur les violations israéliennes des droits humains de la population des territoires occupés. Le gouvernement canadien estime que le Comité spécial a reçu au départ un mandat insuffisant et qu'il y aurait lieu de le laisser tomber. En outre, le Comité s'était vu refuser l'accès aux zones occupées, de sorte que son rapport ne pouvait guère contenir de solides éléments de preuve.

Faute d'une solution du problème des réfugiés palestiniens, lequel doit faire partie selon nous de tout règlement politique général, le Canada a augmenté son apport financier à l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA); il a majoré de \$200,000 sa contribution pour 1972 (au total, 1.65 million de dollars) en raison de l'important secours humanitaire apporté par l'Agence.

Asie

L'admission du Bangladesh à l'ONU était l'une des questions politiques les plus susceptibles de susciter un débat difficile et acrimonieux à la 27^e session de l'Assemblée générale. Pour la première fois, la Chine a exercé le droit de veto qu'elle possède au Conseil de sécurité, en s'opposant à la demande d'adhésion du nouvel État. L'Assemblée générale fut alors saisie d'une résolution qui demandait au Conseil de sécurité de réexaminer sa décision. Le Canada s'est surtout em-

ployé à éviter une confrontation. Au bout de longues négociations, une solution de compromis fut élaborée sous forme de résolutions parallèles qui furent adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale. Approuvant la demande du Bangladesh, ces résolutions comportaient un règlement équitable des questions en jeu, y compris le retour des prisonniers de guerre pakistanais. Le Canada a également appuyé les demandes d'admission du Bangladesh aux institutions spécialisées de l'ONU.

Évolution d'ordre institutionnel

En ce qui concerne le fonctionnement efficace de l'organisation mondiale et la nécessité de renforcer le rôle qu'elle joue dans les affaires internationales, le Canada estime que la Charte des Nations Unies s'est

Arrivant à Ottawa en visite officielle, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, s'apprête à signer le livre d'or à la base aérienne d'Ottawa, sous le regard de M^{me} Waldheim et du ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, venu les accueillir. Photo: Presse Canadienne

